COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par M. Serge LUX portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous le n° 91/3474 d'une contenance de 16,51 ares et tendant à diviser la parcelle en trois lots

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 1ier juin 2022, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 8 juin 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 8 juin 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.